

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2025

Padirac, le 18 décembre 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué le 11 décembre 2025, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présence d'André ANDRZEJEWSKI, Maire de Padirac, le 16 décembre 2025

N°	Liste des délibérations figurants à l'ordre du jour :	RESULTAT DES VOTES			
2025-051	Délibération relative à la transmission au contrôle de légalité des délibérations portant nomination du secrétaire de séance et arrêt du procès-verbal de la séance précédente	☒	APPROUVE	☐	REFUSE
2025-052	Autorisation de dépôt de dossiers de demande de subvention	☒	APPROUVE	☐	REFUSE
2025-053	Adhésion au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot, SDAIL	☒	APPROUVE	☐	REFUSE
2025-054	Adhésion à Quercy Energie	☒	APPROUVE	☐	REFUSE
2025-055	Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux	☒	APPROUVE	☐	REFUSE
2025-056	Décision modificative n°3 – Intégration des résultats issus de la dissolution du budget assainissement 2024 au budget communal 2025	☒	APPROUVE	☐	REFUSE
2025-057	Attribution des subventions aux associations et aux organismes divers :	☒		☐	
	Association Mutualiste Agricole de Rocamadour, Association des Secrétaires de Mairie du Lot, Fibromyalgie, France Parkinson, Resto du Cœur	☒	APPROUVE	☐	REFUSE
	Notre Dame d'Alvignac, Association Prévention Routière	☐	APPROUVE	☒	REFUSE
2025-058	Mise à jour du RIFSEEP (Régime Indemnitiaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).	☒	APPROUVE	☐	REFUSE
2025-059	Affectation des recettes des droits de voirie / parkings du Gouffre aux propriétaires fonciers	☒	APPROUVE	☐	REFUSE
2025-060	Motion de soutien à l'occasion du 107 ^e congrès des maires de l'AMF (Association des Maires de France) : engagement pour la défense des collectivités territoriales et de leurs moyens d'action	☒	APPROUVE	☐	REFUSE
2025-061	Décision modificative n°4 – travaux mairie en régie, année 2025	☒	APPROUVE	☐	REFUSE

Monsieur André ANDRZEJEWSKI, Maire de Padirac, atteste que ce document sera affiché durant une période de deux mois à l'intérieur de la vitrine extérieure de la mairie à compter du 18 décembre 2025

André ANDRZEJEWSKI,
Maire de Padirac

